

Publié le 20 septembre 2024

Nouvelle vague d'adhésions à la FedEpl !

La famille des Epl adhérentes à la FedEpl ne cesse de grandir. Lors du dernier conseil d'administration du 12 septembre 2024, huit nouvelles collectivités et trois nouvelles Epl ont vu leur demande d'adhésion validée.



La commune de [Gennevilliers](#) rejoint ainsi la FedEpl. Située dans le département des Hauts-de-Seine, elle a la particularité d'abriter le site du plus important port fluvial en Ile-de-France. Né de la fusion de trois intercommunalités (les communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de Sud de Seine et la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge), [Vallée Sud Grand Paris](#), qui adhère donc à la Fédération, fait partie des 12 territoires qui composent le Grand Paris. Son siège social est situé à Antony. Les bureaux administratifs sont situés à Fontenay-aux-Roses.

De la Guyane à Gardanne en passant par la Guadeloupe

La [collectivité territoriale de Guyane](#), la commune de [Gardanne](#), le Conseil départemental de Guadeloupe ainsi que la collectivité de Wallis et Futuna rejoignent aussi la Fédération. La **communauté de communes de la vallée du Garon** est située aux portes de la métropole lyonnaise, à 15 min du centre-ville de Lyon. Elle regroupe cinq communes sur un territoire de 50 km² : Brignais, Chaponost, Millery, Montagny et Vourles. Enfin, la **communauté d'agglomération du Nord Grande-terre, en Guadeloupe**, est composée de 5 communes : Anse-Bertrand, Morne-À-L'eau, le Moule, Petit-Canal et Port-Louis qui totalisent 324,5 km² pour 58 344 habitants (16,5 % de la population guadeloupéenne), soit une densité de 180 hab./km².

Trois nouvelles adhésions d'Epl

La première d'entre elle couvre le vaste territoire de la métropole du Grand Paris. A l'occasion de la création de la Sem [Foncière centres-villes vivants](#), Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris et maire de Rueil-Malmaison, déclarait : « Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des communes dans leurs projets de revitalisation commerciale. 64 communes ont bénéficié de subventions à hauteur de près de 22

millions d'euros à travers ce programme. C'est pour aller plus loin que nous créons un outil de portage foncier commercial à l'échelle du périmètre métropolitain. Notre ambition est de donner les moyens aux maires d'assurer une maîtrise de long terme dans la programmation et l'aménagement des commerces de proximité ». La **Spl Tri Rhodanien** a été mise en place par la communauté de communes du Pilat Rhodanien. Enfin, la [Semop Strasbourg centre énergies](#) est, depuis le 1er octobre 2022, le délégataire en charge de l'exploitation du réseau de chaleur « Strasbourg Centre ».